

Le centre-ville de Saint-Amand-Montrond

A. Des itinéraires privilégiant globalement la voiture aux piétons

Comme dans beaucoup de communes moyennes, le moyen de transport le plus répandu est celui du **véhicule individuel**, que ce soit pour se rendre dans le centre-ville comme pour atteindre la périphérie. Les axes les plus importants sont à double sens et quadrillent le centre de la commune : suivant le cours de la Marmande, l'avenue du Général de Gaulle puis les rues de Juranville et d'Ernest Maltard croisent la rue Nationale de manière perpendiculaire (cf. Figure 7). Le centre-ville de Saint-Amand est desservi par une multitude de petites rues, souvent à sens unique. Les habitants peuvent ensuite laisser leurs véhicules sur des places de parking, relativement nombreuses, et se déplacer à pied.

Le centre-ville est desservi par un service de **transport en commun** qui permet de joindre tous les points et les lieux importants de la ville. Ce circuit, nommé *Pépita*, est composé de trente-deux arrêts dans le centre ville et la périphérie, sur un trajet de moins d'une heure. Ce service communal mis en place il y a plus de dix ans (2001) fonctionne bien et est entièrement gratuit pour l'utilisateur. Mais le principal moyen de locomotion dans la commune reste la voiture individuelle.

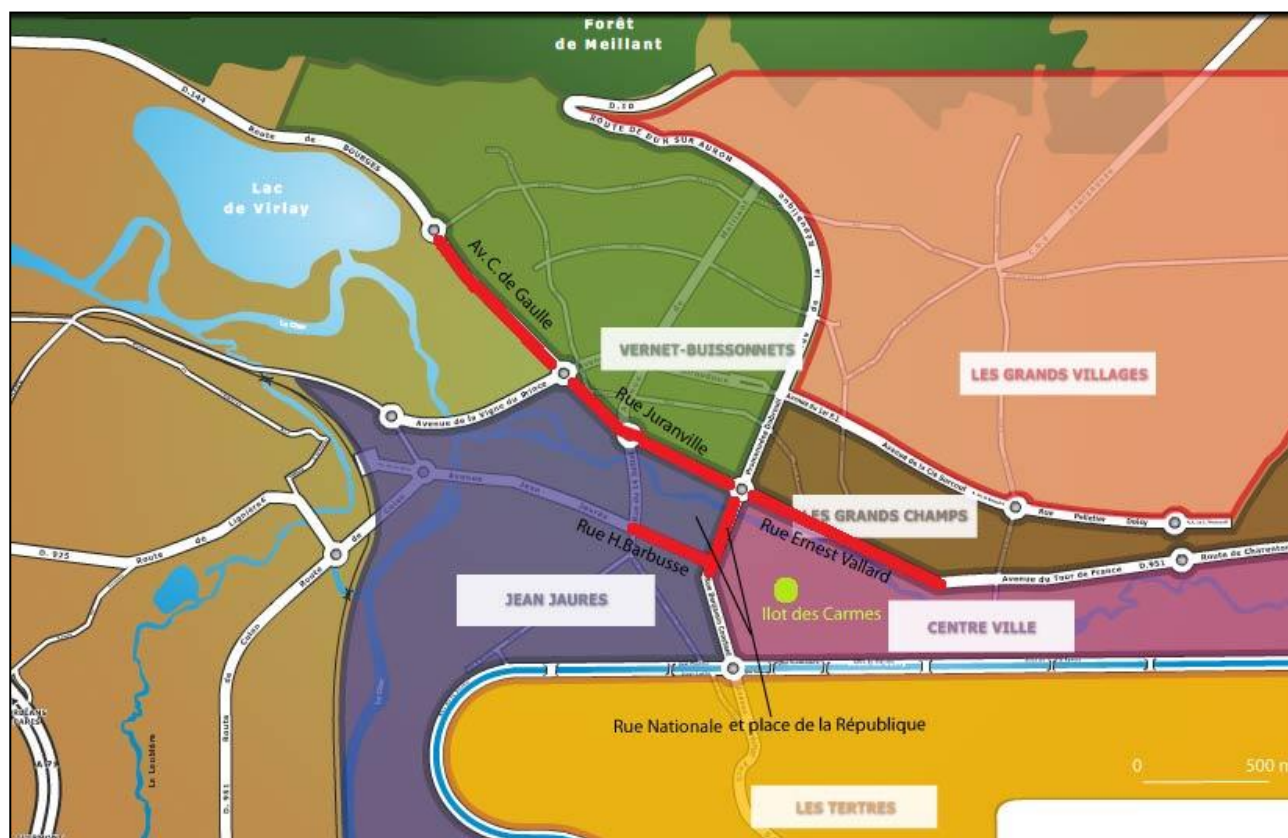


Figure 7 : Les quartiers et les principales rues de Saint-Amand
(Source : ville-saint-amand-montrond.fr, modifications personnelles)

Concernant les modes de déplacement plus doux, nous n'avons observé que très peu de **cyclistes** en centre-ville. Il n'y a, à ce jour, que quelques bandes cyclables : rue de Juranville, avenue de la Compagnie Surcouf, avenue du Premier Régiment d'Infanterie, et avenue Jean Giraudoux. Ces bandes ne sont pas toutes reliées entre-elles, et ne desservent qu'une partie au Nord de la Marmande. Le vélo est cependant prisé le long du canal de Berry, mais seulement en lien avec des activités de sport et de loisir.

De la même manière, les itinéraires **piétons** ne sont pas encore des plus aisés. La question est en réflexion, et des travaux ont été réalisés, notamment le passage en zone semi-piétonne de la rue commerçante Porte Mutin. Nous avons pu remarquer que les endroits les plus fréquentés étaient ceux des rues commerçantes et des places : la rue Nationale, tout d'abord, dotée de larges trottoirs ; puis la place de la République et ses terrasses, la rue Henri Barbusse pour ses commerces, et la rue Porte Mutin citée précédemment. De petites rues aux trottoirs plus ou moins étroits sont ensuite empruntées, et desservent de manière souvent agréable les quartiers les plus anciens. Certaines débouchent, entre autres, sur la place du Marché et sur l'îlot des Carmes dont nous parlerons plus loin.

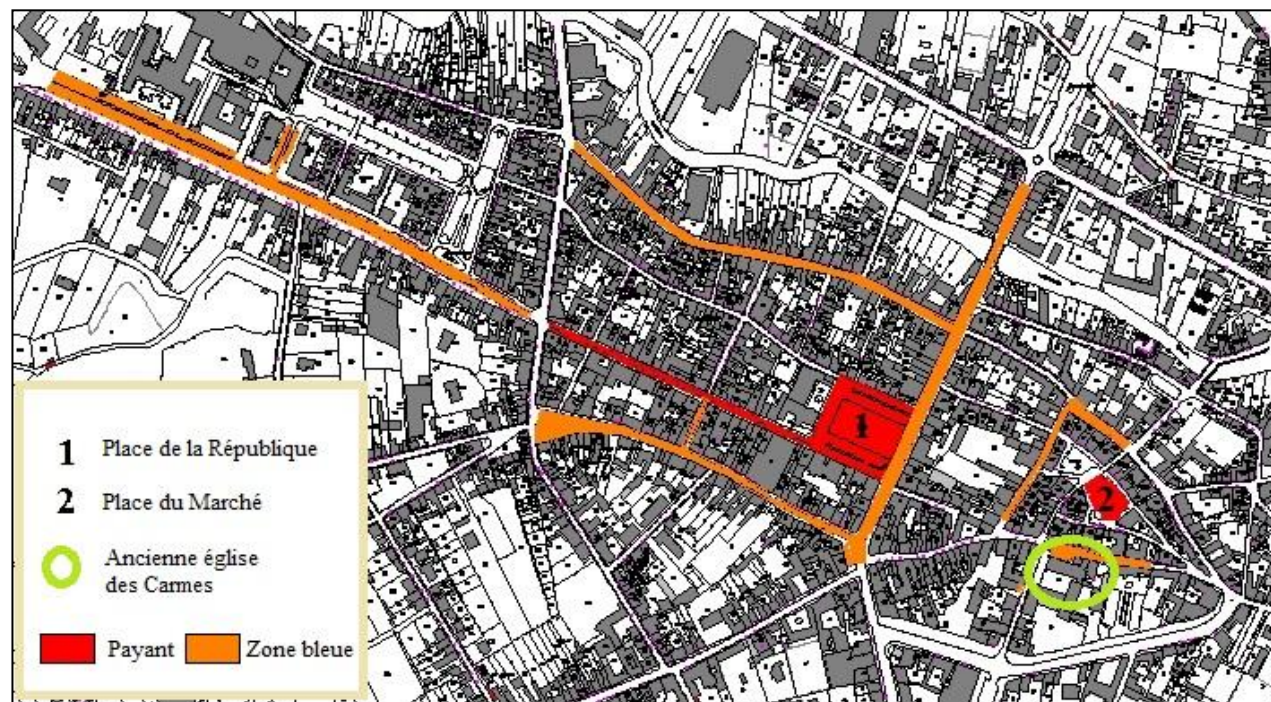
Mais malgré ce problème récurrent de l'étroitesse, voire de l'encombrement des trottoirs, les piétons sont très nettement pris en considération par les automobilistes, qui souvent s'arrêtent pour les laisser passer même en dehors des endroits prévus pour traverser. Et ceci mérite d'être souligné parce que c'est un fait assez général à Saint-Amand.

B. La question du stationnement

Au niveau du stationnement, la ville se divise en trois : des zones **payantes**, des zones **bleues** et d'autres **gratuites**. Deux places (de la République et du Marché) et deux rues (des Victoires et Henri Barbusse) sont à stationnement payant, pour une offre de 209 emplacements. Les zones bleues (dix rues et une place) comptabilisent 239 de stationnement, mais obligent à bouger son véhicule toute les heures et demi. Enfin, on recense onze zones de parking gratuit, 375 emplacements ; néanmoins, la plupart des rues de la ville permettent de garer sa voiture et ne sont pas comptées dans les zones gratuites. Il y a donc officiellement 823 places de parking à Saint-Amand.

La ville n'a pas de souci majeur de stationnement, au moins en nombre. En effet, la plupart des parkings recensés ne sont pas entièrement remplis, quel que soit le moment de la journée. Mais les zones bleues et payantes handicapent et les **résidents** et les **commerçants**. Les habitants en effet, sont obligés de se garer à quelques rues de chez eux ou de déplacer leur voiture régulièrement. Pour les commerçants, le problème est tel que les clients se garent plus loin au risque de diminuer de façon importante leur fréquentation de tel magasin ou de telle zone commerciale ; c'est ce qui semble se passer place du Marché par exemple, où les commerçants ont insisté pour rendre les places payantes (pour créer du mouvement et qu'il y en ait toujours de libre). Malgré cela, la place paraît avoir perdu beaucoup de son activité, des boutiques ferment,

et ce qui figurait une bonne solution à un renouveau de l'activité économique dissimulait en fait un déplacement des clients potentiels vers l'Ouest et d'autres commerces.



En temps normal, la seule zone où le stationnement est un problème est le quartier de l'église paroissiale, avec peu de places et des rues somme toute assez étroites. En revanche, la période de la foire d'Orval, à l'automne, modifie grandement la circulation et rend le stationnement très difficile.

Figure 8 : Le stationnement à Saint-Amand
(Réalisation personnelle sur fond cadastral)

C. Toute une signalétique à créer

En ville, la seule signalétique que l'on trouve – en sus des indications du code de la route – concerne les directions à prendre pour aller vers les communes alentour et pour rejoindre les agglomérations de plus grande importance. Et un manque se fait sentir en matière de repérage des lieux importants de la vie locale ou touristique : la mairie, les halles, la clinique, les places du Marché et de la République, etc. Même l'office du tourisme est très mal indiqué malgré sa localisation dans un coin de la place de la République ; il existe bien un panneau sur cette même place qui signale la direction à prendre pour y aller, mais celui-ci se trouve à un endroit où il est peu visible pour le conducteur attentif à son environnement dans la zone la plus active de Saint-Amand, entre autres raisons parce qu'il est situé derrière un lampadaire après l'intersection –

c'est-à-dire qu'il indique une direction à droite alors que l'on est déjà engagé sur la voie – et est entouré d'autres panneaux (publicitaires et routiers) dont il ne se démarque pas.

D. Une circulation peu aisée autour de l'ancienne église des Carmes

Dans le centre-ville, l'**îlot des Carmes** (voir Figure 8, page précédente) comprenant la mairie est à proximité immédiate de la rue commerçante Porte Mutin et de la place du Marché, incorporant magasins, restaurants, bars, et autres entreprises de service. L'îlot est aussi délimité au Nord par la rue Philibert Audebrand, et à l'Ouest par la rue Jean Valette.

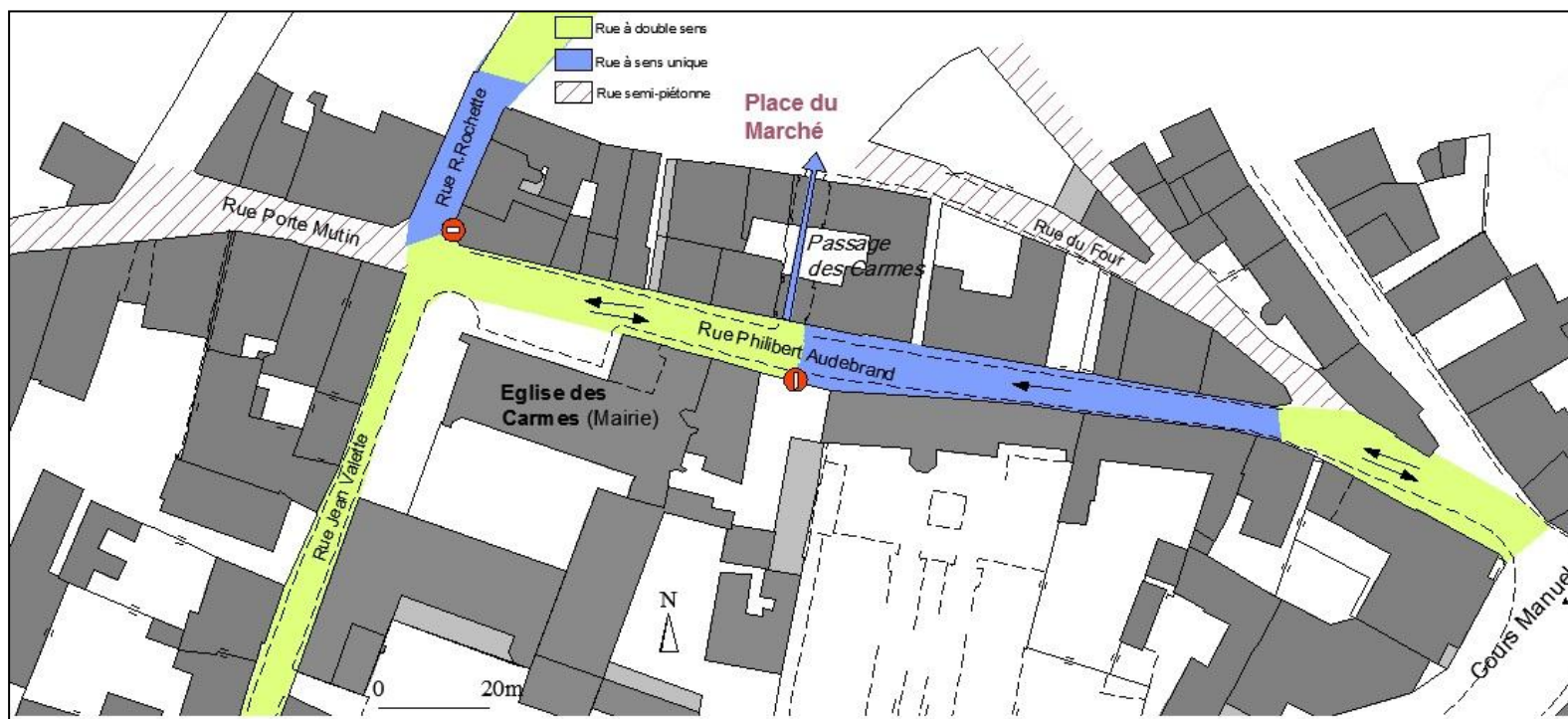
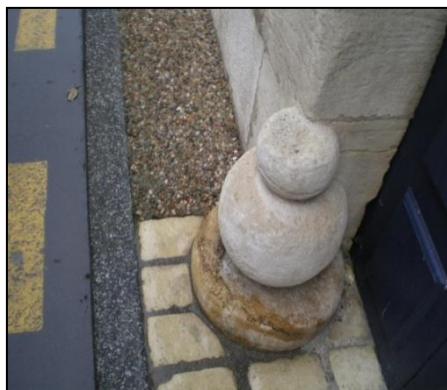
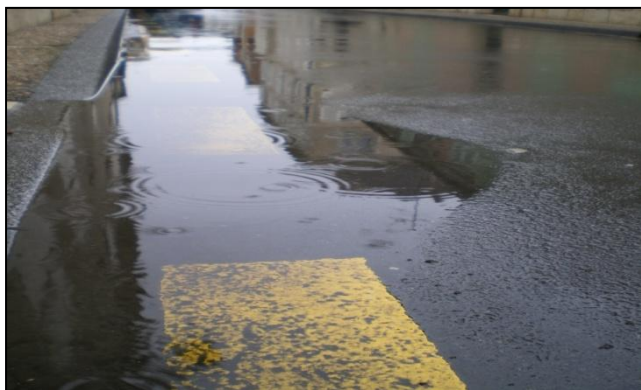


Figure 9 : Les rues proches de l'église des Carmes
(Réalisation personnelle sur fond cadastral)

La rue **Philibert Audebrand** est une rue assez particulière (cf. Figure 9). À double sens à ses deux extrémités, elle est à sens unique (vers l'Ouest) entre l'intersection avec la rue de la Tour et le passage des Carmes. De l'autre côté, le sens interdit, qui arrive lorsque l'on est déjà engagé dans la rue, n'est pas très visible, surtout qu'il impose de tourner à gauche sous un porche qui conduit à un parking... La police municipale signale qu'il n'est pas rare de voir des voitures prendre la rue en sens inverse, sans voir le panneau. Les trottoirs de cette rue sont très mal pensés alors que l'on est sur le *parcours lumière* (itinéraire de visite de nuit) suivi par des touristes, c'est-à-dire à pieds d'une part et qui ne connaissent pas les lieux d'autre part. En effet, ils sont très vite extrêmement étroits : on a jusqu'à seulement 25 cm de trottoir d'un côté de la rue et 35 cm en face ! Rappelons s'il était besoin que la largeur (physique) d'une poussette ou d'un fauteuil roulant est de 90 cm, qu'il en faut 120 pour circuler convenablement, et 150 pour pouvoir les croiser ou être à deux valides côte-à-côte. L'arrêté du 15 janvier 2007 portant application du décret n° 2006-1658 du 21 décembre 2006 impose quant à lui dans son premier article une « *largeur minimale du cheminement de 1,40 mètre libre de mobilier ou de tout autre obstacle* ». Et même si une dérogation peut être parfois accordée, la seule configuration des lieux ne la justifie pas : la largeur de la route pourrait être un peu réduite au profit des trottoirs, et la circulation (en sens unique) en serait de fait ralentie.

Par ailleurs, le système d'évacuation des eaux de pluie dans la rue Philibert Audebrand est défaillant. Quand il pleut, la rue présente des flaques d'eau, alors que sa situation en centre-ville en fait une zone importante de passage.



Photos 1 et 2 : Une flaque d'eau et l'étroitesse des trottoirs rue Philibert Audebrand
(Réalisations personnelles)

Photo 3 : Des piétons sur la route
(Réalisation personnelle)

Dans le même ordre d'idées, la rue **Jean Valette**, bien qu'à double sens, n'a pas la largeur nécessaire pour permettre à deux voitures de se croiser, et c'est ainsi qu'un utilisateur voulant circuler dans un sens doit laisser passer un autre circulant dans le sens inverse. La taille des trottoirs est, là encore, très insuffisante pour assurer la bonne sécurité des piétons.

Il nous semble indispensable de revoir ces voiries et les sens de circulation autour en redynamisant le quartier et pour donner une réelle efficacité à la mise en valeur de l'îlot des Carmes, dont l'attrait ne serait qu'augmenté par une plus grande sécurité et une plus grande facilité de circulation. Par ailleurs, la situation concernant les trottoirs est assez répandue sur la commune, soit parce qu'ils sont trop étroits soit parce qu'ils sont mal aménagés ; l'avenue de Juranville a des lampadaires implantés de telle sorte que l'on ne peut passer convenablement à deux de front à leur niveau ou qu'un parapluie un peu large ne puisse passer du tout, idem pour la rue Benjamin Constant, et ce ne sont que des exemples.

E. La place du marché, un lieu peu mis en valeur

Le **parking** de la place du marché semble mal agencé : les emplacements sont éparpillés sur toute la surface avec des orientations différentes. Il semble que les habitants viennent surtout pour laisser leur voiture plus que pour les commerces présents tout autour de la place. Il y a des locaux commerciaux sur la plupart des rez-de-chaussée, mais un certain nombre sont vides.

La disposition des places de stationnement en fait une zone peu adaptée à la circulation piétonne, les passants ne pouvant d'ailleurs pas profiter des perspectives que pourrait offrir la place. Les voitures prennent le premier plan du paysage qui s'offre à la vue des personnes y arrivant. Les bâtiments perdent de leur attrait alors que la place pourrait être un espace public de grande qualité.

Elle est en effet bien fermée sur elle-même, sans en être oppressante grâce à ses dimensions, et ses limites sont clairement définies par des bâtiments dont l'alignement laisse peu voir les points d'entrée et de sortie (huit dont deux exclusivement pour piétons). Avec une identité forte, la place révèle une architecture homogène et des volumes typiques du centre-ville de la commune. On peut déplorer que les passants/touristes qui profitent de points de vue bien valorisés tout autour (musée Saint-Vic, rues du Four et de la Tour, etc.) ne trouvent en arrivant sur la place du marché, pourtant chargée d'histoire, qu'un parking à l'intérêt uniquement fonctionnel.



Photo 4 : La place du marché, encombrée de véhicules
(Réalisation personnelle)

V. L'îlot des Carmes, un cœur de ville

A. Présentation du terrain d'étude

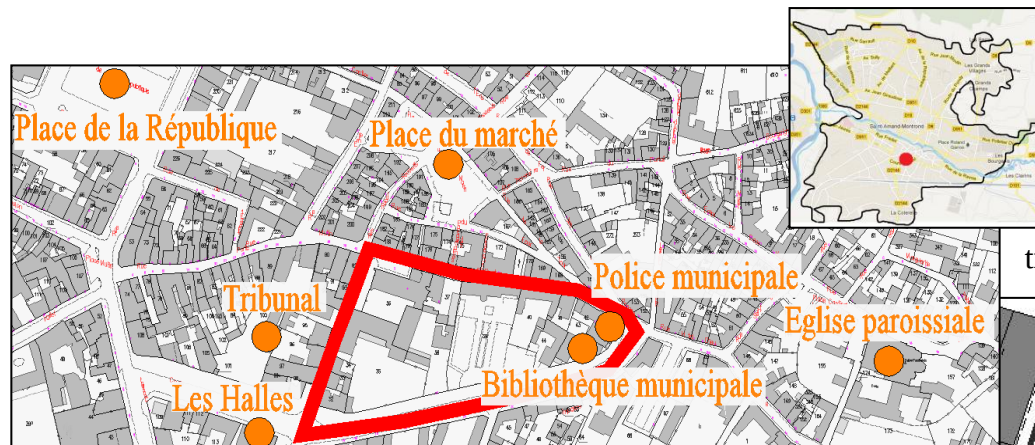
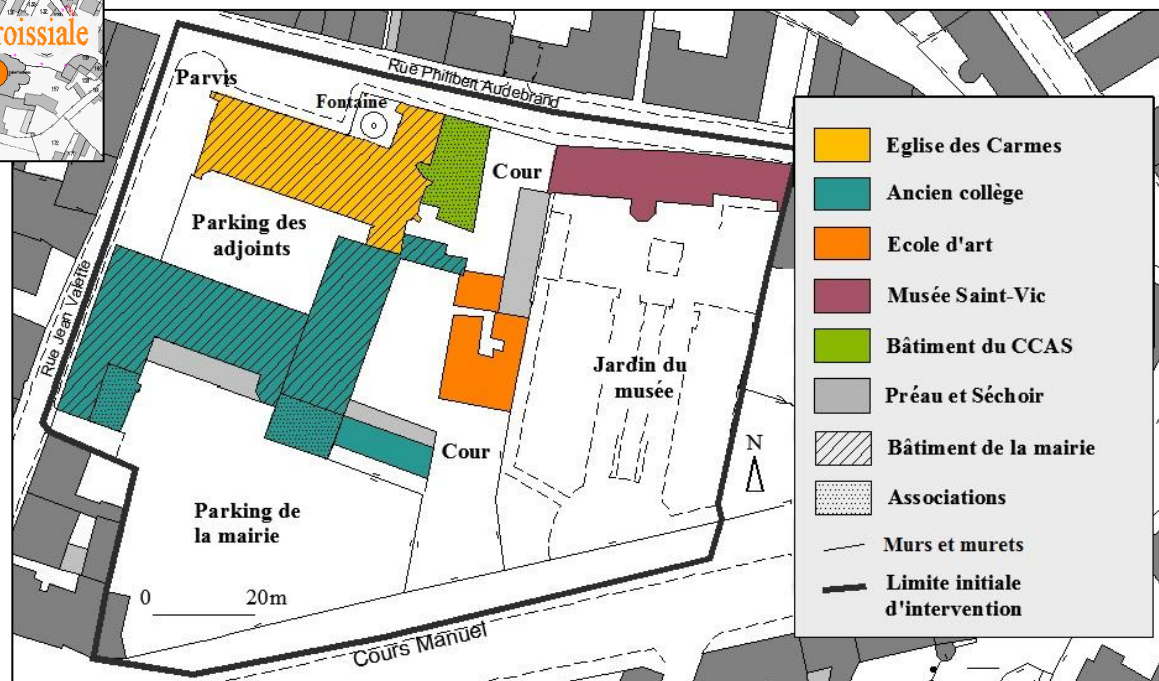


Figure 10 : L'îlot des Carmes, situation dans la commune et par rapport aux principaux pôles voisins
(Réalisation personnelle, fonds de carte : cadastre et Google Maps)

À proximité immédiate, différents pôles d'activités et de commerces. Au nord de la rue Philibert Audebrand, une percée dans les bâtiments permet le passage (piéton et véhicule) vers la place du Marché au niveau de la cour du CCAS : le **passage des Carmes**.

Figure 11 : La composition de l'îlot
(Réalisation personnelle sur fond cadastral)



L'îlot des Carmes est au cœur du centre-ville, et s'organise autour de l'ancien couvent des Carmes et du musée Saint-Vic, dont nous avons retracé l'histoire précédemment. On y trouve la **mairie** de la commune, ou du moins la plupart de ses services, ainsi que les **associations** des Resto du Cœur, d'aide alimentaire et du CCAS¹. On y trouve aussi l'**école d'art** de la commune.

¹ Centre Communal d'Action Sociale

B. Méthodologie

Nos lectures sur le thème du paysage urbain et nos connaissances acquises en matière d'ambiance nous ont guidés dans notre analyse de l'espace.

Aujourd'hui le manque de temps passé à **ressentir un site** avant la phase de projet est souvent la cause de mauvais aménagements. Ce qui n'est pas sensoriellement perçu dans la phase d'étude manquera dans la phase d'expression du projet. Nous nous sommes donc attardés sur notre ressenti, en veillant à garder un esprit critique et un regard neuf que n'a peut-être plus l'habitué des lieux.

Pour comprendre une prise de position devant un paysage, deux questionnements sont indispensables :

- quels sont les éléments du paysage qui me touchent particulièrement ?
- que symbolise pour moi chacun de ces éléments ou leur agencement, quel(s) sentiment(s) en résulte(nt), quelles émotions ?

Construire un paysage ou agir sur lui, c'est en effet écrire un message émotionnel. Il est important de garder en tête qu'on ne peut juger de l'ensemble en isolant ses différents composants. C'est l'ensemble de ces éléments qui donne l'ambiance du lieu.

Une autre étape importante doit être la prise de conscience par le concepteur du **message** qu'il veut écrire : manifester la volonté d'expansion économique d'une commune, souhait de plaire aux étrangers, s'enraciner dans une tradition locale qu'elle craint de perdre ? Les objectifs peuvent être inconscients. Il faut donc s'exercer à l'analyse des images mentales. Un aménagement complétant et renforçant la structure existante sur le site permet au paysage de conserver sa cohérence et son identité ; à moins que l'on ne souhaite au contraire se détacher de l'image du lieu.

Nous nous sommes aussi penchés sur la question de la **lisibilité** et de la **lecture** de l'îlot des Carmes. Les deux sont d'ailleurs interdépendantes : la lisibilité des paysages dépend de leur cohérence, mais leur lecture dépend aussi des connaissances et de l'approche qu'en fait l'observateur. Les bâtiments sont-ils lisibles dans leurs fonctions, est-il aisé pour un simple passant de comprendre et de se retrouver dans la ville et dans l'îlot ?

C. Notre première visite

À notre première visite de l'îlot, nous avons eu du mal à **identifier** les locaux de la mairie. Nous sommes arrivés par l'église, que nous avons appréhendée comme mairie à cause de (ou grâce à ?) la présence des sirènes, très voyantes sur le toit de l'édifice, avant de nous retrouver cours Manuel. Nous avons alors vu l'arrière du bâtiment de l'ancien collège : nous avons pensé que c'était une école avant de nous rendre compte qu'il appartenait à la mairie. Le mur peint à l'Ouest avec des dessins enfantins ne facilite pas la lecture du site. Nous n'avons pas de suite compris que l'église et l'école étaient reliées et ne formaient qu'un seul ensemble. Nous avons d'ailleurs pu entendre par la suite un certain nombre de visiteurs se poser les mêmes questions que nous : « *C'est la mairie ça ? Ça ressemble à une église.* »

La **rue Jean Valette** nous a aussi interpellé : étroite par sa chaussée et ses trottoirs, elle est néanmoins à double sens, et surtout empruntée par de nombreuses personnes à pied ou à vélo comme en voiture. Les piétons préfèrent circuler sur la chaussée, alors même que le parvis de l'église leur est accessible et que les véhicules ne bénéficient pas d'une bonne visibilité comme à l'angle avec le cours Manuel. Un chemin de substitution est pourtant empruntable : depuis le cours Manuel jusqu'au parvis ou jusqu'à la rue Porte Mutin, en passant par le tribunal et son petit square.

L'**école d'art** nous a semblé plus caractéristique de l'architecture locale des bâtiments importants. Celui-ci est néanmoins indiqué comme école de manière claire. La grille ouverte et l'espace laissé nu ne permettent pas de savoir au premier abord si l'accès en est tout public ou réservé (ce qu'il est).

Le **jardin du musée** apparaît ensuite, après que nous ayons longé un mur assez haut pour nous en cacher la vue. L'ambiance et le traitement de l'espace sont radicalement différents entre la cour et le jardin, mais l'école d'art apporte une certaine transition.

Nous avons aussi remarqué les buissons épineux bordant la bibliothèque, ce qui n'est pas sans danger pour le jeune public, d'autant plus qu'un jardin d'enfants se trouve à proximité immédiate.

D. Ambiance et paysage

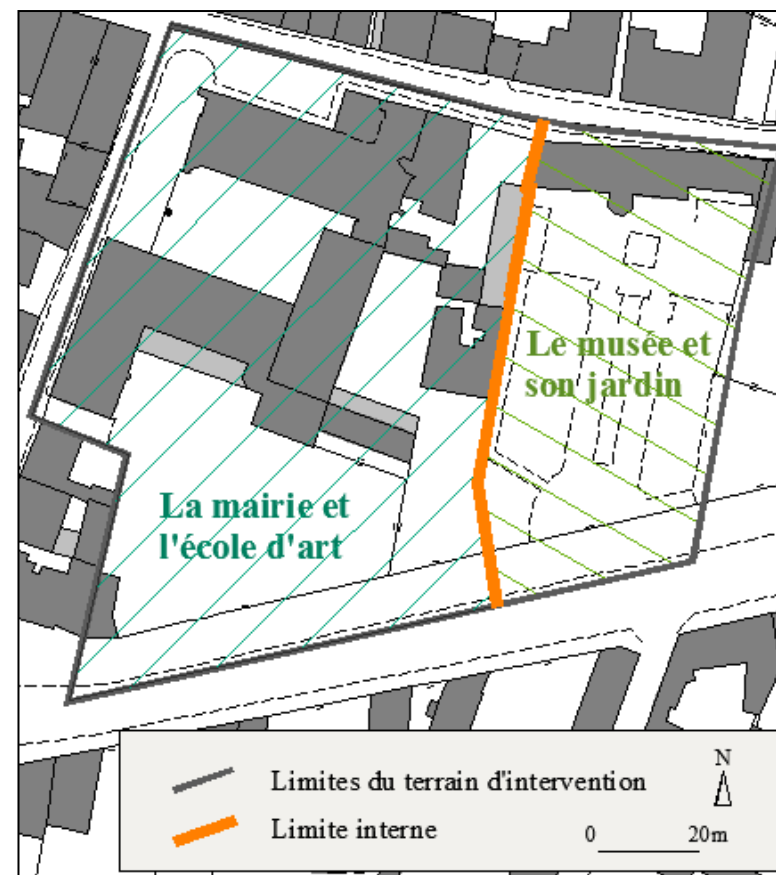
L'îlot est globalement plus ouvert dans sa forme que ceux qui le voient, moins dense, avec des espaces non bâtis accessibles depuis la rue.

À l'heure actuelle, on a **deux entités** bien distinctes sur l'îlot, avec une limite infranchissable par l'intérieur matérialisée par un mur :

- d'un côté la mairie avec l'école d'art,
- et de l'autre le musée et son jardin.

Ce mur se transforme en muret sur son côté Sud, mais reste imperméable. On ne peut en effet pas rejoindre ces deux espaces sans passer par la rue en périphérie du site.

Figure 12 : Un îlot, deux entités
(Réalisation personnelle sur fond cadastral)



1. La mairie et l'école d'art à l'Ouest

Éléments architecturaux :

Posons tout d'abord le décor. Ancien couvent, l'**église** des Carmes (Photo 6) abritant aujourd'hui la mairie de Saint-Amand est vraisemblablement datée de 1484. À cette date, Pierre Pellerin, riche bourgeois de la commune, offre aux révérends des terrains pour l'extension de leur couvent construit au XIV^{ème} siècle. Le collatéral et son cloître ont été détruits, et le couvent désaffecté en 1791 ; néanmoins, l'implantation du cloître se devine sur la façade Sud de l'église au niveau de corbeaux et de bandeaux. L'église fait partie des huit constructions répertoriées de Saint-Amand-Montrond, et a été inscrite sur la liste des monuments historiques.

Orientée traditionnellement, avec l'entrée à l'Ouest et l'autel tourné vers l'Est, l'église a aujourd'hui une forme rectiligne, sans transept. Elle est insérée dans un ensemble de bâtiments communicant entre eux, notamment une aile au Nord abritant les services du CCAS et un transformateur. Les chapelles Nord ont longtemps abrité les bouchers de la ville, avant d'être détruites lors de l'époque du Front Populaire et remplacées par cette aile. Celle-ci fut agrémentée d'une statue érigée à la gloire des travailleurs, encore en place. Le chevet de l'église est aujourd'hui en grande partie masqué par ces rajouts. La vue de l'église depuis ses côtés Est et Nord en a perdu de son impact visuel, de sa « repérabilité » immédiate et de son caractère esthétique.

La nef est vaste, 35 mètres de long, et étonnamment haute avec près de 25 mètres. Elle est caractérisée par une impressionnante voûte lambrissée en berceau brisé. Les extrémités des tirants et les raccords avec les poinçons sont décorés d'engoulants, masques d'animaux monstrueux sculptés qui semblent dévorer les pièces en bois. On ne peut à ce jour profiter de cette voûte que depuis l'ancienne salle de spectacles (salle des Carmes) aménagée au dessus des locaux de la mairie, mais celle-ci n'est plus que très peu utilisée ne répondant plus aux normes de sécurité en vigueur.

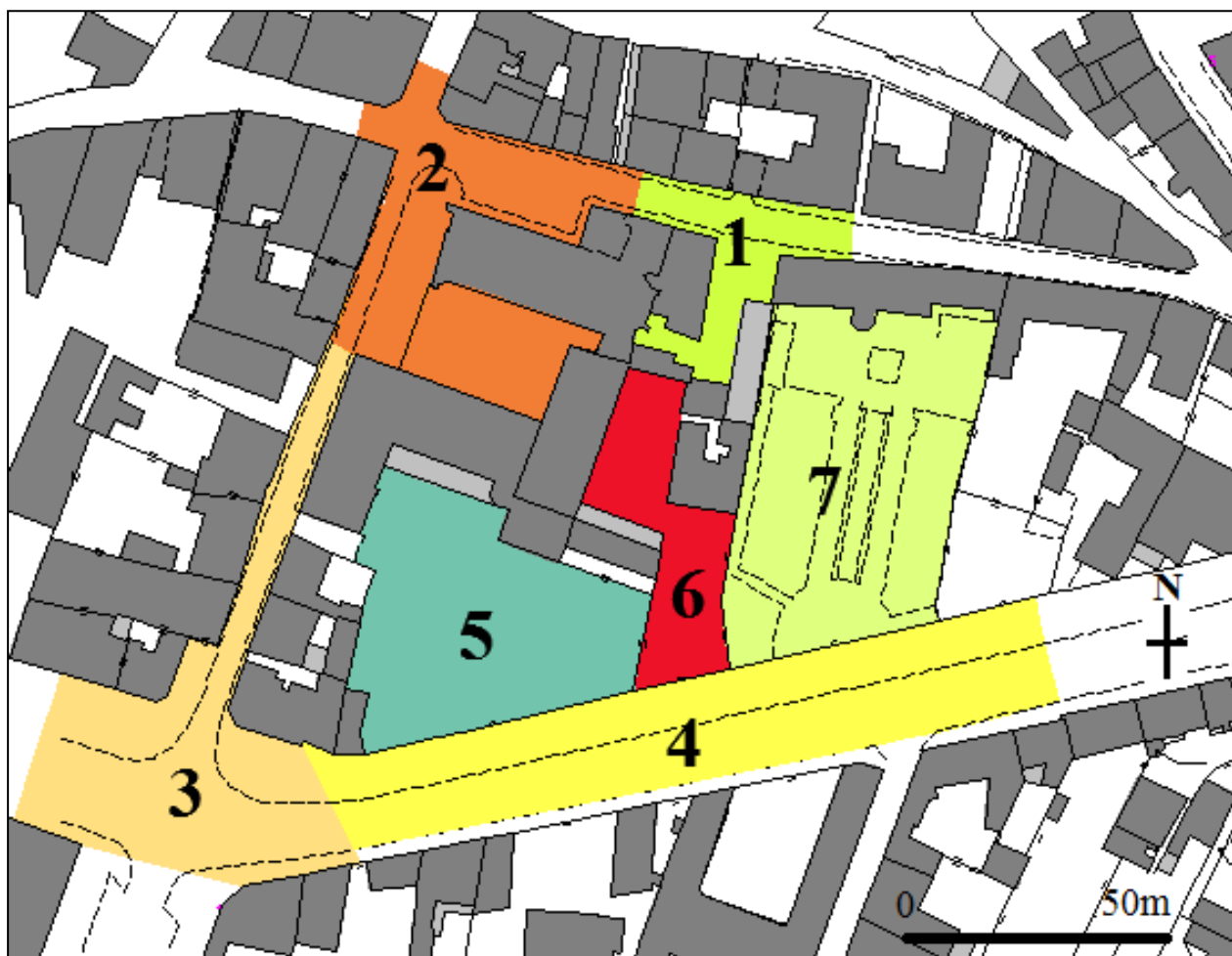
La façade Ouest en blocs calcaires appareillés est percée d'un portail Renaissance décoré, marqué par l'influence de l'italianisme en Berry. Ce portail est aujourd'hui surmonté du blason de la commune. Côté Sud, une rangée de sept hautes fenêtres éclaire la nef, et donne sur la cour d'honneur servant de parking aux adjoints du maire. La pente du toit a par ailleurs toujours imposé une toiture en ardoise, ce qui devait marquer le paysage de la fin du Moyen-âge avec son environnement de tuiles.

L'ancien bâtiment du **collège** (Photos 10 et 13), jouxtant l'église et abritant une grande partie des services de la mairie, a de grandes ouvertures rappelant celles de l'église sur son côté Est. Cette façade donne sur un espace ouvert agrémenté d'arbres, aujourd'hui réservé à la mairie et à l'école d'art. L'architecture est caractéristique des édifices scolaires du XIX^{ème} siècle, mais une partie donnant sur le parking Sud témoigne de l'implantation de l'ancien couvent. Une certaine continuité entre l'église et le collège est permise par l'emploi du même crépi sur les façades donnant sur la cour. On retrouve ce même enduit sur tout le bâtiment collégial, avec quelques pierres apparentes dans les angles.

Anciennement maison Desjobert, le bâtiment de **l'école d'art** (Photos 15 et 16), entre la mairie et le musée, est orienté au Sud. Il n'en a pas toujours été le cas, en effet, cette bâtisse du XVII^{ème} siècle était auparavant tournée vers la rue Philibert-Audebrand. Elle reflète les transformations qui ont touchées la commune, avec une urbanisation menant à un retournement de la façade principale vers le nouvel axe plus large du cours Manuel. L'arrière de cette ancienne maison est aujourd'hui enclavé par le mur d'un séchoir et par un bâtiment faisant partie de la

mairie, et l'accès par la rue Philibert-Audebrand s'en retrouve impossible. Une aile attenante à la mairie a été réhabilitée et occupe désormais les ateliers de sculpture de l'école. Cette aile est dotée d'une belle porte du 1^{er} Empire¹ rappelant l'ancienne fonction du lieu, autrefois conciergerie.

Les ambiances des différentes entités :



Faisons maintenant un tour de l'îlot en commençant par le passage des Carmes (1), en se concentrant sur nos sensations, notre ressenti, nos remarques. On se retrouve face à un espace fermé, à l'aspect désorganisé, une petite cour « en friche », **la cour du CCAS** (Photo 5). On tombe directement dessus depuis la place du marché ; il faut lever la tête vers la droite pour vraiment remarquer la présence de l'église, pourtant à quelques mètres. Celle-ci est en effet quelque peu masquée par le bâtiment du CCAS. On aperçoit le chevet de l'église depuis le fond de la cour, bien identifiable par sa forme arrondie et ses fenêtres. L'endroit sert uniquement de parking pour les employés de l'association. Un four à bois logé sous le séchoir occupe l'angle Sud-est de la cour. La cour paraît comme abandonnée, le four ne sert plus, le sol est non recouvert, les façades sont ternes et abîmées. Un haut mur adossé au musée Saint-Vic délimite clairement l'espace et interdit toute vue sur le jardin.

Figure 13 : Les étapes du parcours des ambiances
(Réalisation personnelle sur fond cadastral)

¹ D'après Pierre Allard, employé municipal à la bibliothèque et fêru d'histoire.



Photo 5 : La cour du CCAS



Photo 6 : L'église des Carmes

*Les photos
suivantes (5 à
22) sont toutes
des réalisations
personnelles.*



Photo 7 : Le passage des Carmes vers la place du Marché

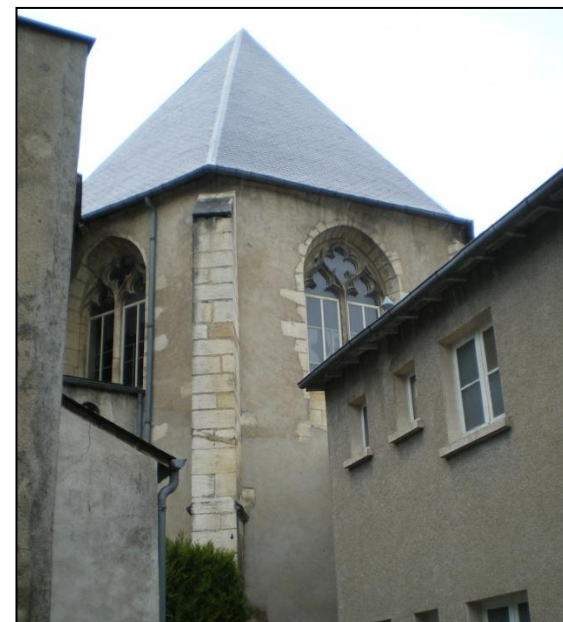


Photo 8 : Le chevet de l'église vu depuis la cour du CCAS

Continuons en nous dirigeant vers **le parvis** (2). La vue sur l'église se dévoile au fur et à mesure que l'on avance. À l'angle de la rue Jean Valette et de la rue Philibert Audebrand, on se trouve face à un édifice à l'aspect monumental. Ce sentiment est toutefois un peu atténué car le parvis et les espaces piétonniers ne permettent pas de prendre assez de recul pour bien s'en rendre compte.

Les blasons et les drapeaux (et peut être aussi la grille) permettent d'identifier la mairie comme un bâtiment important de la commune. L'indication inscrite sur l'église est très haute alors que le recul est limité, ce qui ne facilite pas l'identification immédiate de la fonction de ce bâtiment. Des fleurs agrémentent l'espace et leurs bacs peuvent servir de bancs. On remarque pourtant que le parvis n'est que peu utilisé, les gens préfèrent marcher sur la route plutôt que sur les trottoirs trop étroits. Peut-être est-ce dû à l'élévation de cette petite place et/ou à la question des cheminements préférentiels des habitués.

Le « bazar » en face de l'église a une façade de couleur bleu, ce qui vient capter l'attention du passant. Ceci est bien pour le magasin en question mais moins pour l'image de la mairie. L'étage de ce bâtiment est pourtant intéressant. On s'attendrait plutôt à trouver un service de la mairie, ou pourquoi pas un office de tourisme à cet emplacement stratégique et bien repérable. D'un point de vue architectural, la sirène placée sur le toit de l'église gâche quelque peu la vue que l'on peut avoir de l'édifice, étant donné qu'elle surplombe les autres bâtiments.

Dirigeons nous vers les halles en prenant la **rue Jean Valette** (3). Étroite et rectiligne, cette rue est dotée de trottoirs de très faible largeur, alors que les voitures circulent à double sens et que la visibilité aux angles n'est pas des meilleures. Certains véhicules ont d'ailleurs une vitesse qui semble trop élevée par rapport à la taille de la voie.

Arrivés près des halles, on ne voit pas du tout la mairie et rien ne l'indique. Ne connaissant pas les lieux, on est loin de s'imaginer que la mairie ne se trouve qu'à quelques mètres. Un bar marque l'angle avec le cours Manuel.

Empruntons maintenant le côté Est du **cours Manuel** (4). Les espaces sont plus ouverts, ce qui tranche avec les ambiances précédentes. On se trouve en présence d'une large voie tracée sur les anciens remparts et les anciens fossés. Un mur de pierres anciennes délimite l'intérieur de l'îlot des Carmes. On ne voit pas ou très peu le bâtiment de la mairie derrière ce haut mur. Les constructions sont en retrait par rapport à la route, ce qui permet aux passants et aux usagers d'avoir un certain recul. On se sent moins opprimés par les bâtiments et on profite davantage du paysage offert à la vue. On remarque aussi plus de verdure, avec le jardin à proximité mais aussi avec des tilleuls et des platanes. La rue est dotée de places de stationnement gratuit, dont la plupart est utilisée tout au long de la semaine. Un chemin piétonnier entre ces places et le mur est emprunté par un certain nombre de passants, que ce soit pour se rendre dans les bâtiments voisins ou pour flâner et s'arrêter sur les bancs ombragés, malgré un revêtement en très mauvais état du plus mauvais effet.



Photo 9 : Le parvis de l'église



Photo 10 : La continuité entre l'église et le collège



Photo 11 : La rue Jean Valette et ses trottoirs étroits



Photo 12 : Le cours Manuel

Entrons dans le **parking de la mairie** (5). Celui-ci est très minéral, et l'ensemble sombre, gris, malgré les quelques arbres présents. Plus on approche et plus les édifices s'imposent, de par leurs volumes, leurs hauteurs. L'espace est clôt de tous les côtés : par des murs à l'Est et à l'Ouest, par l'ancien collège au Nord et par une grille au Sud, ce qui obstrue les perspectives sur les espaces voisins. Face à nous se dresse une partie de l'ancien couvent : la tour d'escalier et le bâtiment de l'aide alimentaire, tous deux d'origine (XV^{ème} ou XVI^{ème} siècle) sont des éléments remarquables intégrés dans le bâtiment collégial. À l'Ouest, un mur peint de dessins enfantins rappelle le passé scolaire des lieux, mais ne facilite pas la lecture du site, d'autant plus qu'on ne remarque aucun blason ni aucun drapeau.

L'aile Ouest et le rez-de-chaussée du bâtiment sont aujourd'hui inoccupés, si ce n'est par *les Restos du Cœur* et par l'aide alimentaire, mais ces associations ne fonctionnent que ponctuellement dans la semaine. On peut noter que le préau est utilisé par celles-ci lors des beaux jours pour la distribution de nourriture. C'est donc un lieu de passage pour ceux qui déposent leurs véhicules et pour quelques passants qui profitent de l'entrée donnant sur la rue Jean Valette, peut-être pour raccourcir leur trajet tout en évitant la circulation quelque peu dangereuse de cette rue.



Photo 13 : Le parking de la mairie...



Photo 14 : Le mur au dessin



Photo 13b : ...et son mur d'enceinte

Ressortons cours Manuel et finissons notre tour de l'îlot en nous dirigeant vers **l'école d'art** (6). Le premier élément qui se présente à la vue est celui de l'école, au fond d'une allée de gravillons. Le portail donnant sur le cours Manuel semble en interdire l'accès au grand public sans que cela ne soit expressément spécifié. Le regard est guidé vers cette bâtisse par la perspective offerte par un mur à l'Ouest et un muret à l'Est.

L'espace est ouvert côté Est et bénéficie d'une vue agréable sur le jardin du musée. La limite entre les deux parties de l'îlot est ainsi de ce côté ressentie comme moins imperméable grâce à cette vue, même si aucun passage n'est disponible.

Si l'on s'avance, on voit apparaître un deuxième plan : celui de la mairie avec une cour plantée de tilleuls. Il est presque entièrement fermé sur lui-même entre l'école, l'ancien collège, le bâtiment réservé à la sculpture et l'aile appartenant au service urbanisme. On devine l'église et le passage des Carmes menant à la place du marché au-dessus des sanitaires, sans pouvoir y accéder. Plus ombragé et plus restreint, cet espace procure à celui qui s'y tient un certain sentiment d'intimité, d'un lieu presque privé, chose que l'on ne ressent pas devant l'école d'art pourtant à quelques pas. On est en effet coupé de la route et du jardin. Le bâtiment, récemment réhabilité et servant aujourd'hui aux sculpteurs de l'école d'art, masque néanmoins la perspective que l'on pourrait avoir sur le passage des Carmes depuis le cours Manuel.



Photo 15 : L'école d'art vue du cours Manuel



Photo 16 : L'école d'art et sa vue sur le jardin du musée à droite



Photo 17 : La cour aux tilleuls depuis la cour d'entrée



Photo 18 : La cour aux tilleuls, entre la mairie et l'école d'art

2. Le musée Saint-Vic et son jardin à l'Est

Passons maintenant de l'autre côté de la limite interne de l'îlot pour pénétrer dans **le jardin du musée** (7). Le musée est aujourd'hui abrité dans un ancien hôtel particulier du XVI^{ème} siècle, dont ne subsiste que la partie centrale, les deux ailes en retour en direction du cours Manuel ayant été détruites. Le pavillon était une demeure à étage desservi par une tour d'escalier, tour qui sert aujourd'hui d'entrée au musée. Les grilles sur les fenêtres et la cellule restant à l'intérieur témoignent de son utilisation comme maison d'arrêt à la Révolution. La façade en pierres apparentes est bien entretenue. Le bâtiment est inséré au fond de sa parcelle, laissant la place à un jardin donnant sur le Sud. Une grille et des murs de pierres sur les côtés délimitent clairement l'emprise du jardin et de son édifice.

Le regard est canalisé vers le bâtiment du musée, avec des lignes de perspective matérialisées par le plan d'eau et les parterres végétalisés symétriques. Le bâtiment fait comme une toile de fond du tableau. L'ensemble est homogène, bien fleuri même si les arbres n'ont pas encore toutes leurs feuilles en ce début de printemps. La palette de couleurs est variée et **met en valeur** le bâtiment, qui aurait peut-être pu paraître austère avec ses grilles aux fenêtres.

Un détail vient rompre avec la symétrie du jardin : la **pergola** sur la gauche, partiellement recouverte de rosiers grimpants. Elle vient capter l'œil, sans pour autant parasiter l'attention du visiteur, et apporte une certaine harmonie à un ensemble qui aurait pu être trop « parfait », trop symétrique. On reste dans l'esprit du jardin à la française, mais cet élément apporte une petite touche d'originalité. À ceci vient s'ajouter la disposition des ouvertures du musée et sa géométrie générale qui ne répondent pas non plus à une symétrie parfaite. Il sera nécessaire d'étudier le sort de cette pergola dont la disparition pourrait rompre l'équilibre du paysage.

La **vue sur l'église** se devine derrière le mur. La destruction de celui-ci permettrait de la révéler de manière plus ouverte. Toutefois, il est important de veiller aux conséquences que ce nouveau paysage aurait sur le jardin et le musée. Le regard serait dévié vers l'église et non plus attiré vers le bâtiment. Il est néanmoins vrai que ce mur n'est pas totalement en accord avec les matériaux utilisés aux alentours, sa partie supérieure étant en béton laissé brut. Il délimite aussi un espace propre au jardin, le coupant du reste de l'îlot, et plus particulièrement de la cour proche du chevet de l'église.

L'espace des jeux pour enfants est utilisé régulièrement par des familles. Certains enfants s'amusent dans les parterres en imaginant que ce sont des labyrinthes. Étant situé sur la droite à l'entrée du jardin, proche du cours Manuel, cet espace ne vient pas gêner l'organisation du paysage.



Photo 19 : La limite interne de l'îlot, entre l'école et le jardin



Photo 20 : Les jeux pour enfants donnant sur le jardin



Photo 21 : Le musée Saint-Vic et son jardin



Photo 22 : La pergola